



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réunion de consultation sur le rôle des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003

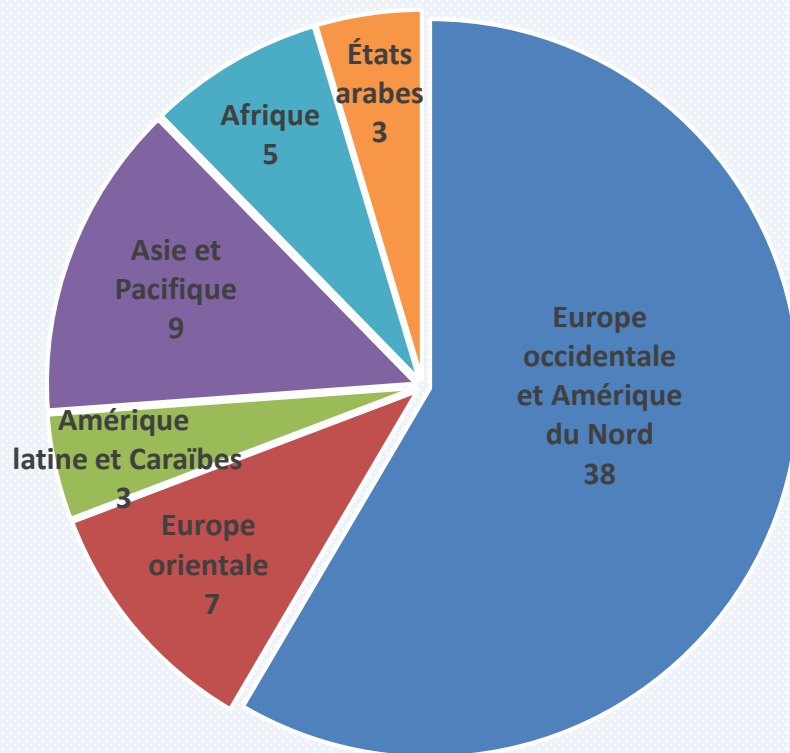
Siège de l'UNESCO, 18 avril 2019



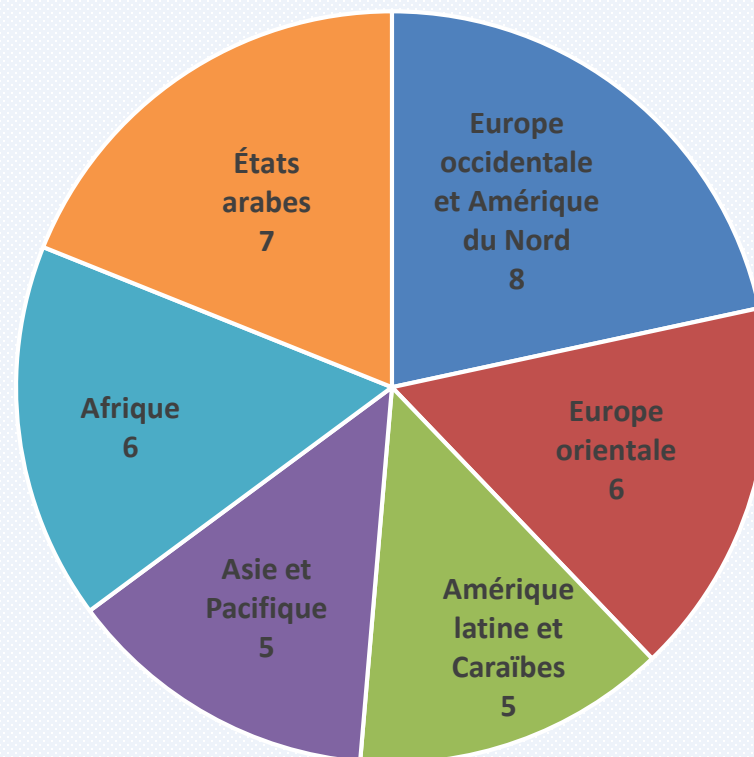
Participants à la réunion de consultation

- 65 ONG accréditées et 37 États parties enregistrés (au 17 avril)

ONG accréditées



États parties



Réseau Wifi : HQ-AIR-PUB

Nom d'utilisateur : hq-air

Mot de passe : uneswifi

<https://ich.unesco.org/en/reflection-on-the-role-of-ngos-01037>

<https://ich.unesco.org/fr/reflexion-sur-le-role-des-ong-01037>



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réunion de consultation sur le rôle des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003

Siège de l'UNESCO, 18 avril 2019





United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Objectifs, méthodes de travail et ordre du jour

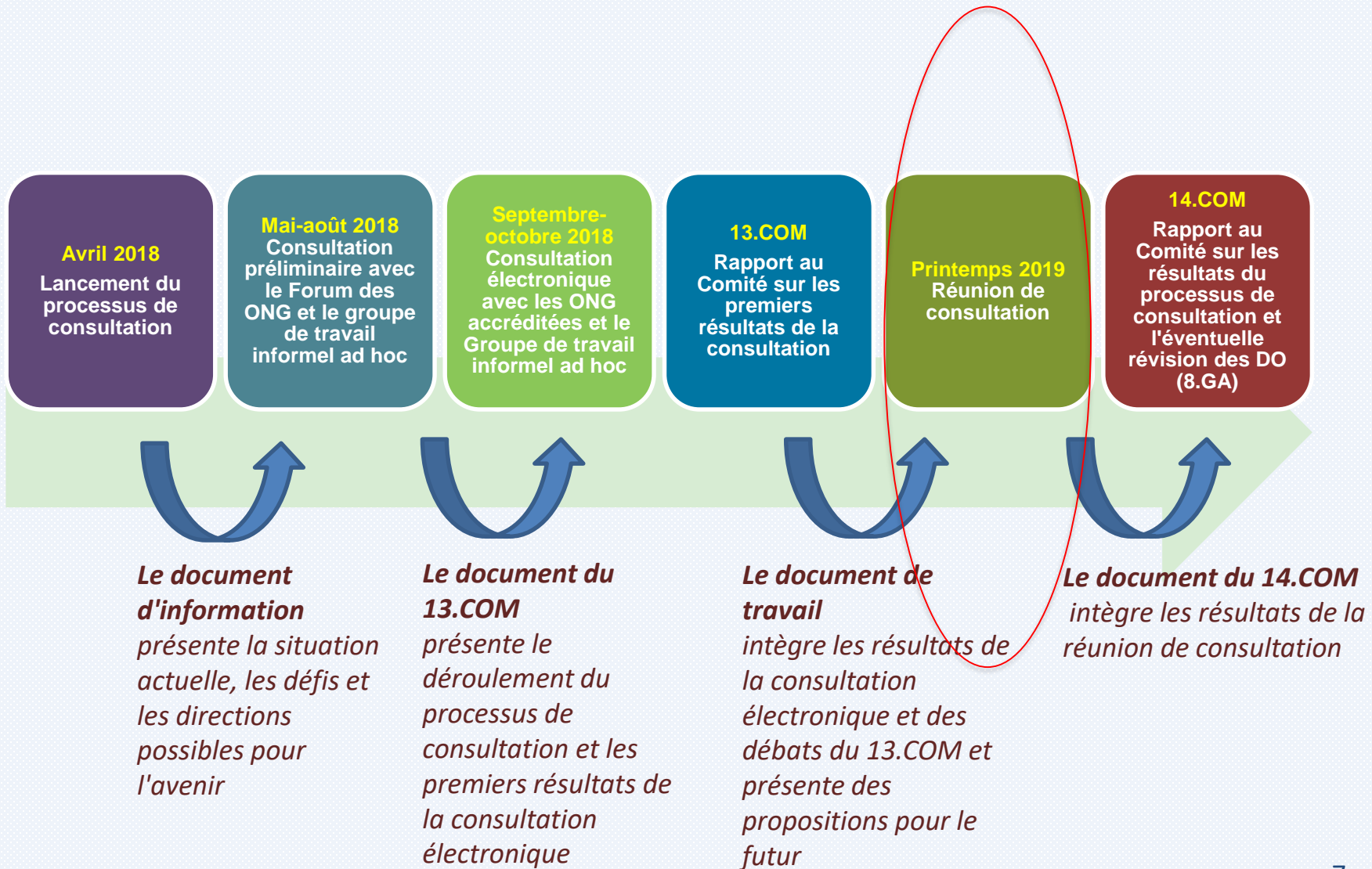


Contexte de la réflexion sur le rôle des ONG

- **2008** : Création du système d'accréditation des ONG
- **2013 (8.COM)** : Rapport sur le profil des ONG accréditées à des fins consultatives auprès du Comité
- **2015 (10.COM)** : Premier examen quadriennal des ONG accréditées
- **2017 (12.COM)** : Lancement du processus de réflexion sur le rôle des ONG



6



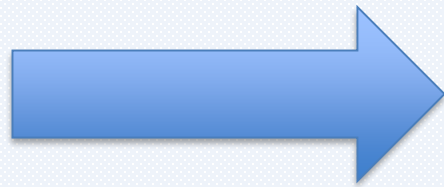
Pourquoi une réflexion sur le rôle des ONG ?

Défis

- Absence de définition claire des fonctions consultatives
- Assymétrie des critères appliqués dans les processus d'accréditation et de réexamen
- Déséquilibre de la représentation géographique
- Charge de travail des organes directeurs et du Secrétariat

Autres aspects à considérer

- Augmentation régulière du nombre d'ONG accréditées
- Diversité des profils et des compétences des ONG accréditées
- Rôle du Forum des ONG du PCI



Le système actuel remplit-il ses objectifs ?

Consultation électronique (2018)

- **68 ONG accréditées (39 % des ONG accréditées) et 38 États parties (21 % des États parties) ont répondu**
- **Principales observations générales :**
 - Une opinion globalement positive du système d'accréditation actuel (80 % des ONG accréditées)
 - Les ONG attendent des orientations plus concrètes du Comité
 - Nécessité d'améliorer la coopération entre les ONG accréditées
 - Nécessité d'améliorer la coopération entre les ONG accréditées et les États
 - Importance d'améliorer la représentation équitable de toutes les régions
- **Les conclusions constituent la base des trois principales directions proposées**

Trois directions proposées pour le futur

Justification :

- Veiller à ce que le système d'accréditation soit le mieux adapté pour conseiller le Comité, étant donné les ressources limitées à sa disposition
- Veiller à ce que le Comité puisse bénéficier adéquatement d'une diversité d'expertise et d'expérience.

Option 1 : Amélioration du système actuel d'accréditation

- **Maintenir et ajuster le système d'accréditation actuel**

Option 2 : Système d'accréditation géré par une « organisation-cadre »

- **Créer une « organisation-cadre » responsable du système d'accréditation et de la coordination de la contribution des ONG aux travaux du Comité.**

Option 3 : Système «hybride»

- **Créer un système hybride avec deux ou plusieurs types d'accréditation pour les ONG**

Objectifs et ordre du jour de la réunion de consultation

	Objectifs
Session 1 (matin)	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les moyens par lesquels les ONG accréditées pourraient conseiller le Comité (fonctions consultatives)• Examiner la pertinence des critères d'accréditation et définir des critères supplémentaires en relation avec les fonctions consultatives• Examiner la pertinence des critères appliqués pour l'examen de l'accréditation• Discuter des mesures potentielles pour améliorer la représentation de chaque région parmi les ONG accréditées
Session 2 (après-midi)	<ul style="list-style-type: none">• Discuter des façons dont le processus d'accréditation et le processus d'examen peuvent être gérés• Identifier les actions potentielles pour renforcer la participation active des ONG aux travaux du Comité et à la mise en œuvre de la Convention
Prochaines étapes et conclusion	<ul style="list-style-type: none">• Présenter et discuter les étapes conduisant au 14.COM et à la 8.GA

Méthodes de travail



- Réunion publique
- Chaque session sera structurée par des exposés introductifs
- Débat général animé par le Secrétariat



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Session 1

Identification des fonctions consultatives des ONG accréditées et examen des critères d'accréditation



Quelles fonctions consultatives ?

Fonctions consultatives actuelles (DO 96) :

- Principalement liées à l'évaluation des candidatures, des propositions et des demandes
- Remplies par les travaux de l'Organe d'évaluation
- Ne concernent que 6 ONG (1 par région) à la fois

-
- Incluent également l'évaluation des effets des plans de sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente.



Quelles fonctions consultatives ?

Nouvelles fonctions consultatives potentielles :



Quels critères d'accréditation ?

Observations générales

- Les critères d'accréditation sont liés aux fonctions consultatives
- Harmonisation des critères de réexamen de l'accréditation et des critères d'accréditation
- Critère supplémentaire sur l'intégrité et la réputation professionnelle ?

Si le système d'accréditation est axé sur des fonctions consultatives directes auprès du Comité :

- Mettre l'accent sur les capacités des ONG à évaluer les candidatures et sur leur expérience internationale

Si le système d'accréditation est axé sur la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux :

- Mettre l'accent sur l'expérience en matière de sauvegarde du patrimoine vivant à tous les niveaux (critères d'accréditation fondés sur les fonctions consultatives actuelles).

Comment améliorer la représentation géographique ?

- Question liée à **l'identification des fonctions consultatives**
- **Difficile d'assurer une répartition géographique équitale**

Mesures « contraignantes »

- Imposer un système **de plafond/priorité** pour limiter le nombre maximum d'ONG accréditées par région
- Peut empêcher le Comité de bénéficier d'une gamme complète d'expertise
- Seulement **10 %** des répondants à l'enquête y étaient favorables

Mesures « non contraignantes »

- Mettre l'accent sur **des activités spécifiques de sensibilisation et de renforcement des capacités** ciblant les ONG dans les régions sous-représentées
- Nécessite la mobilisation des **autorités nationales** (ministères, commissions nationales) et des **partenaires** (Forum des ONG du PCI, ONG accréditées, C2C, chaires UNESCO)
- **Les États** pourraient être encouragés à **mobiliser les ONG actives** dans la sauvegarde du patrimoine aux niveaux national et local.
- **53 %** des répondants ont proposé au moins un type de mesures non contraignantes



1. **Quelles sont les attentes du Comité envers les ONG accréditées ?**
2. **Comment les ONG doivent-elles être évaluées lorsqu'elles demandent ou renouvellent leur accréditation ?**
3. **Comment encourager les ONG de toutes les régions à demander l'accréditation ?**



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Session 2

Définir un système d'accréditation pour les ONG (processus et responsabilités)



Processus d'accréditation et de réexamen d'accréditation

Situation actuelle

- Un nombre sans cesse croissant d'ONG accréditées, nombre d'entre elles n'ayant pas l'intention, l'intérêt ou les capacités de participer à l'Organe d'évaluation
- Processus lourds pour les ONG, l'Assemblée générale, le Comité et le Secrétariat alors que les tâches assignées sont très limitées

Question

48 % des ONG accréditées considèrent que la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local est une fonction consultative potentielle



Le système d'accréditation devrait-il établir une distinction entre les fonctions consultatives auprès du Comité et la participation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local ?

Comment faciliter la contribution des ONG accréditées ?

Améliorer le partage d'informations

- Cartographie de l'expertise offerte par les ONG accréditées
- Lettre de bienvenue informative à toutes les ONG nouvellement accréditées

Faciliter la mise en réseau et la coordination entre les ONG

- Besoin d'un mécanisme de coordination pour les ONG accréditées ?
- Renforcer le rôle du Forum des ONG-PCI?

Prévenir le détournement de l'accréditation

- Engagement formel contre des revendications politiques qui ne seraient pas liées à la Convention
- Élaboration d'un code de conduite pour toutes les ONG accréditées

Vers une révision du processus d'accréditation ?

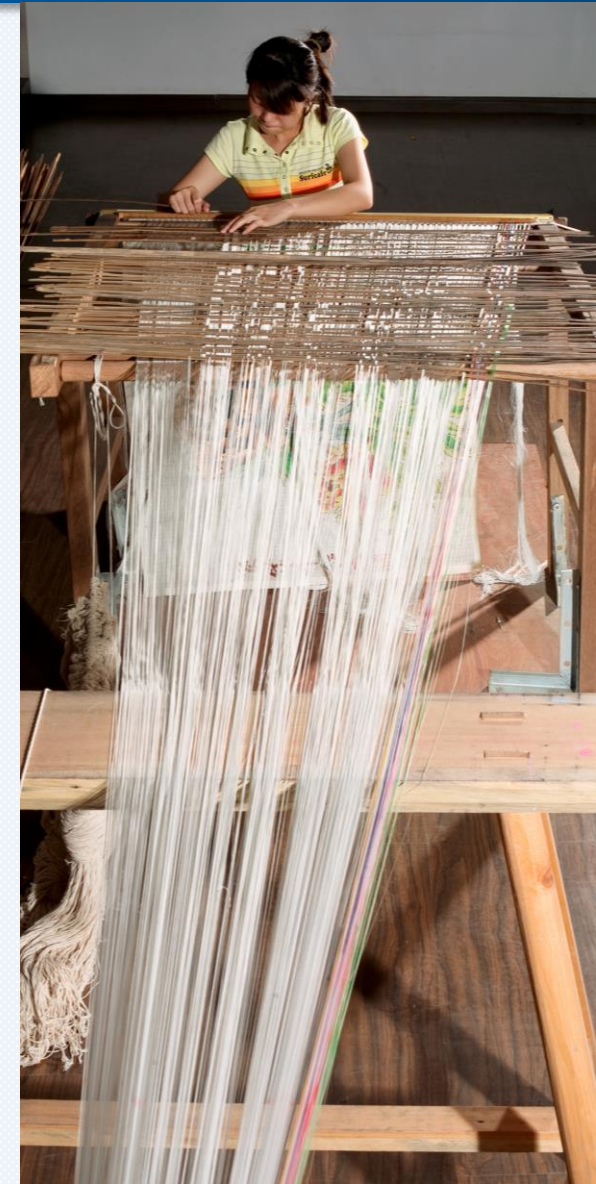
- De quel type d'ONG le Comité attend-il des services consultatifs ?
- Les ONG de toutes tailles et de toutes compétences devraient-elles être accréditées ? Ou l'accréditation devrait-elle être plus sélective ?
- Sur quelle base les ONG doivent-elles être sélectionnées ?
- Comment la contribution des ONG doit-elle être examinée ?

Relations entre le Comité et les ONG accréditées

- Comment faciliter la contribution des ONG accréditées aux travaux du Comité ?
- Comment le Comité interagira-t-il avec les ONG accréditées ?

Relations entre les États et les ONG accréditées

- Comment faciliter la coopération entre les ONG accréditées et les États ?





United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Prochaines étapes et conclusion



Quelle est la prochaine étape ?

